

## Compte rendu de séance

### Séance du 3 Décembre 2018

L'an 2018 et le 3 Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

**Présents** : Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, GUIGNARD Annick, PAQUET Sandra, ROZÉ Sylvie, MM : CHAPELOT Pascal, D'ANDIGNÉ Constantin, GIRARD Jean-Pierre, GUIGNARD Christian, MARSAIS Jean-Pierre

**Excusé(s) avant donné procuration** : Mmes : BONVALET Jeanne à Mme CHOTIN Françoise, BUNCZUK Elodie à Mme PAQUET Sandra

**Absent(s)** : M. DROULIN Sylvain

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 26/11/2018

**Date d'affichage** : 10/12/2018

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-préfecture de Loches  
le :

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CHOTIN Françoise

#### **Objet(s) des délibérations**

##### **Subventions 2018 - écoles hors territoire. - réf : 2018/061**

La Mairie a reçu des demandes d'aide financière au projet pédagogique de deux établissements scolaires fréquentés par des enfants résidents sur la commune mais qui sont situés en dehors du territoire.

Il s'agit de l'école André Cravatte à PERRUSSON concernant deux élèves d'Ulis pour des séances de médiation animale avec la structure "Les ânes de Balaam" à Chambourg-sur-Indre et du BTP CFA de ST PIERRE-DES-CORPS dans le cadre de la mise en valeur de l'excellence de l'apprentissage qui concerne également deux élèves.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide de verser la somme de 30€ par enfant pour chaque établissement.
- Charge Madame le Maire de faire effectuer les versements de ces subventions.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

##### **Remboursement des frais kilométriques et des repas du personnel communal et des bénévoles de la bibliothèque. - réf : 2018/062**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du tableau des frais kilométriques et des repas des agents communaux lors des déplacements pour formations ou pour besoins de service. Ces frais sont ainsi répartis :

4 repas x 15,25 € = 61,00 €

1092 km x 0,32 €/km = 349,44 €

Les bénévoles de la bibliothèque sont elles aussi amenées à effectuer des déplacements sur Loches pour les échanges de livres ainsi que pour des formations. Les frais kilométriques pour l'année 2018 sont les suivants :  
7 aller-retours à Loches soit 168 km x 0,32 €/km = 107,52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide le tableau des frais kilométriques et des repas des agents communaux lors de leurs déplacements pour raisons de service ainsi que l'état des frais kilométriques des bénévoles de la bibliothèque dans le cadre des échanges avec la bibliothèque de Loches.
- Dit que les agents et les bénévoles concernés soient remboursés par mandat administratif.
- Charge Madame le Maire d'y faire procéder.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

### **Achat de support de cycles. - réf : 2018/063**

Lors de la réunion du conseil municipal du 05 novembre 2018, l'installation de trois supports de cycles auprès de la salle des fêtes et de la maison médicale a été décidée. Une étude des coûts a donc été faite et des devis demandés. L'entreprise SEDI propose les tarifs les plus avantageux en deux versions :

- 1°) forme "trombone" galvanisés = 265,20 € TTC
- 2°) forme "trombone" peints époxy = 416,40 € TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à 7 voix contre 6 :

- Choisi les supports de cycles forme "trombones" version galvanisés pour un montant de 265,20 € TTC
- Charge Madame le Maire de signer le devis de l'entreprise SEDI et d'en faire la commande.

A la majorité (pour : 7 contre : 6 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

#### **Animaux errants :**

Le code Rural et de la Pêche Maritime précise que les municipalités sont responsables de la gestion des animaux errants ou divagants. A ce titre, des chiens et des chats sont régulièrement amenés à la Mairie soit pour retrouver leur propriétaire soit pour les emmener chez le vétérinaire afin de les soigner ou même de les euthanasier. Bien que ce soit juridiquement une obligation, il est fort dommageable que la commune soit de plus en plus souvent sollicitée et que les propriétaires d'animaux domestiques ne prennent pas leurs responsabilités quant à leur surveillance et à leurs soins.

#### **Matériel mutualisé :**

- Le planning 2019 pour l'utilisation de la désherbeuse à eau chaude acheté en mutualisation avec cinq autres communes du pôle de proximité du Montrésorais a été diffusé par la Communauté de Communes. L'achat mutualisé d'une deuxième désherbeuse d'un modèle plus grand est envisagé.
- Le podium acheté par l'ancienne CCM avait été transféré au sein de la CCLST et mutualisé avec les 67 communes. Cependant suite à deux saisons de prêt il s'est avéré que la gestion était beaucoup trop compliquée. Aussi la CCLST va-t-elle rétrocéder le podium à l'association des Maires du Montrésorais qui se chargera d'établir le planning de son utilisation.
- L'achat mutualisé d'un broyeur de végétaux au niveau du pôle de proximité est envisagé. Les conditions sont encore à l'étude.

#### **Aménagement de la RD 760 :**

URBA 37, le cabinet qui détient la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la RD 760, demande au Conseil Municipal de la tenir informée des suites à donner au projet. Il est décidé de déposer le dossier de déclaration de travaux en début d'année 2019 ce qui permettra de monter les dossiers de demande de subventions en fin d'année pour un début des travaux en 2020.

#### **Illuminations de Noël :**

Comme l'an dernier, les illuminations seront réparties en trois pôles sur la commune : Place de l'église, devant la Mairie et devant l'école.

### **Complément de compte-rendu:**

#### **- Résultat de la commission des chemins - diverses informations concernant la voirie :**

- Les routes qui seront inscrites au programme des travaux de voirie en 2019 sont les suivantes : Voies communales de la Senaudière, des Vonnets de Bel Air à Trompe Souris, les Bruyères. Sur le chemin dit "des Plumes" des trous doivent être comblés. Des propriétaires riverains sur d'autres chemins devront être contactés afin qu'ils élaguent les arbres dépassant sur les voiries.

- Lors de la réunion du conseil municipal du 05 novembre dernier, il a été demandé que les trottoirs de la rue de Nouans à hauteur de l'intersection avec la rue des Loges sur une longueur d'une centaine de mètres soient aménagés de manière à ce que l'on puisse les emprunter avec des fauteuils roulants ou des poussettes par exemple, en attendant les travaux d'aménagement global de la voirie sur le RD 760. Un chiffrage a été réalisé pour un montant de 728,00 € TTC comprenant les matériaux et les locations de matériel. Les travaux seraient réalisés en régie par les agents communaux.
- Suite à des altercations entre automobilistes en raison de problème de stationnement, un arrêté de police du Maire sera pris afin d'interdire le stationnement le long de la RD 760 à hauteur du numéro 1 rue de Montrésor et sera matérialisé par une bande continue de peinture jaune le long du trottoir. Le parking de l'église en face permettant de se garer sans difficulté pour tous.

**- Informations diverses :**

- **Terrains rue de l'ancienne église appartenant à la famille Blanchet cadastrés BH 123 - 124 - 125 et YL 31:** La famille a informé la commune que tous les héritiers sont d'accord pour céder ces terrains comme cela a été proposé par délibération le 09/09/2013. La succession n'arrive pas à être conclue. En effet, l'étude notariale d'Ecueillé ne donne aucune suite malgré les différentes et nombreuses relances de la famille et de son Notaire ainsi que de la commune.
- **Aliénation du CR 26 et 27 au profit de Monsieur MARINI :** Dans cette affaire également, la conclusion est impossible tant que l'étude de Maître NICAUD POUCHOL à Ecueillé n'entreprind pas la rédaction de la vente. Depuis 2013 le dossier est en suspend bien que tous les documents aient été transmis.
- **Procédure juridique contre l'entreprise Valençay-Confort :** Maître Frédéric DALIBARD du Cabinet Walter et Garance à Joué-lès-Tours, Avocat de la Commune a transmis le compte rendu de l'audience en référé qui s'est tenu au Tribunal de Grande Instance de Tours le 20/11/2018. Le délibéré a été fixé au 04/12/2018.
- **P.C.A.E.T. Plan Climat Air Energie :** La commune s'est inscrite auprès du service de la Coopération Territoriale de la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine pour la réalisation d'un bilan énergétique initial du patrimoine immobilier communal.
- **C.E.E. T.E.P.C.V. :** une aide d'un montant de 2382,40 € a été octroyée à la commune pour le remplacement de la chaudière du logement communal au 1 rue de Loché. La facture acquittée s'élève à 3 240,00 € TTC.
- **Cimetière :** L'entreprise COLOSIO de Châtillon-sur-Indre a terminé le relevage des 13 tombes de la tranche prévue cette année. Il reste une vingtaine de tombes à relever sur la procédure qui avait été réalisé entre 2003 et 2007. Cette partie sera programmée en fin d'année prochaine. Par la suite une nouvelle procédure de reprise sur trois ans sera organisée à partir de 2020.

- **Compte rendu du Conseil d'école du 06/11/2018 :** Il a été reçu en Mairie le 26/11/2018. Concernant les travaux de l'école sur la commune, une réunion d'information à destination de la Mairie, des parents et des enseignants aura lieu le 07/12/2018 à 17h30. Cela permettra d'organiser le déménagement du pôle maternel dans les anciennes classes près de la salle polyvalente de la commune de Loché-sur-Indrois, ainsi que les questions de transport et autres problématiques.

- **Dépôt des ordures ménagères collectives au lieu-dit La Place :** Une demande a été reçue en Mairie afin qu'une installation soit faite pour éviter la dispersion des sacs et leur éventration par les animaux. Le conseil municipal suggère la mise en place d'un caisson ouvert en bois afin de bloquer les sacs lors de leur dépôt. Il rappelle également que les poubelles ne doivent pas être déposées avant la veille au soir du jour de la collecte.

**- Fêtes de fin d'année :**

- 09 décembre 2018 l'arbre de Noël des enfants de la commune.
- 15 décembre 2018 : spectacle de fin d'année du RPI
- 20 décembre 2018 : Noël des agents communaux
- 18 Janvier 2019 : Vœux du Maire

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 07/12/2018  
Le Maire  
Maryse GARNIER